

Lettre d'information hebdomadaire à parution variable destinée aux Dirigeants de la LMCA

J'ai eu longuement Denis DETOUCHE au téléphone, suite à la sanction que lui a infligée le Comité Directeur lors de sa dernière réunion.

Rappel des faits.

A l'épreuve de la Neuville au Joutes, le logement prévu pour les commissaires techniques ne leur convenant pas, ceux-ci sont allés coucher à l'Hôtel et ils ont présenté la facture à la Trésorière de la Ligue.

Lors de sa réunion, le Comité Directeur a estimé, que dans le cadre d'un championnat de France, l'hébergement des officiels était du ressort du club organisateur. En conséquence, il a décidé que les inscriptions 2013 du MC Pavillon seraient bloquées, jusqu'à réception du remboursement des chambres.

Denis DETOUCHE refuse de payer, et j'avoue que ses arguments me semblent tout à fait recevables.

- 1°) Ayant eu connaissance du problème évoqué, le club a proposé aux commissaires techniques de les loger dans un gîte à 40€ la nuit. Ceux-ci ont refusés et ils ont choisi un hôtel à 90€ la nuit.
- 2°) L'épreuve ayant lieu le samedi et le dimanche, le club n'avait nullement besoin des commissaires le vendredi. A ses yeux, la chambre du vendredi au samedi ne se justifie donc nullement.
- 3°) La distance entre le domicile des personnes concernées et le terrain étant de 43kms, il juge anormal de payer 2 nuits d'hébergement.
- 4°) Le cahier des charges d'un championnat de France prévoit une somme forfaitaire que le club a déjà payé pour ce poste :
 - Délégué(s) et Commissaire(s) Technique(s) : Forfait de 1 200 €

Conséquence 1 : Le MC Pavillon pense ne rien devoir de plus et il estime avoir été victime de gens voulant passer un Week-end royal aux frais de son club.

Conséquence 2 : Je vous propose de lever la sanction à l'encontre du MC Pavillon et d'étudier le sujet global lors d'une prochaine réunion, afin que de tels faits ne se reproduisent plus.

Mmes et Mrs les membres du Comité Directeur
MERCI DE M'INDIQUER VOTRE VOTE DES LECTURE DE CE TEXTE.

Appel à Paris (1)

Suite aux problèmes afférents à la situation de l'UFOLEP, une rumeur m'est revenue plusieurs fois aux oreilles.

- « **Pour la gestion des entraînements, la FFM va s'aligner sur l'UFOLEP** ».

Afin d'en avoir le cœur net, j'ai téléphoné au Directeur de la Fédération qui m'a dit ceci :

- « **C'est faux, en 2013, les entraînements des pilotes FFM se dérouleront dans les mêmes conditions qu'en 2012.** »

Une excellente nouvelle pour tous nos licenciés.

Appel à Paris (2)

Pendant que j'y étais, je lui ai posé une seconde question. Je pensais (à raison) connaître la réponse, mais je voulais en être certain.

De quelle Ligue dépend un club qui a :

- Son nom qui fait référence à une ville de la ligue A
- Son siège social dans la ligue B
- Son ou ses terrains dans la ligue A

Réponse : De la ligue B, car c'est le siège social qui compte.

XX

de : "Ufolep Champagne Ardenne" <ufolep.champagne.ardenne@gmail.com>
A : jptourte@voila.fr ; "Nathalie LMCA" <nathalie.lmca@wanadoo.fr>
date : 07/09/12 à 16h05
objet : Réunion Ufolep-FFM

Monsieur Tourte,

J'ai bien pris connaissance de votre proposition de rendez-vous entre les instances Ufolep et FFM de la Région.

Sur le principe, je suis tout à fait d'accord ; toutefois, je ne pourrai à la date proposée être disponible.

Aussi, je me permettrai de vous recontacter par téléphone ou mail en début de semaine prochaine afin de vous proposer plusieurs dates possibles de mon côté

N'hésitez pas de votre côté à me contacter pour toute information.

Cordialement,

Christian Smith
Président du CR Ufolep

p/o
 Yvan Favaudon
 Délégué Régional
 Ufolep Champagne Ardenne

- **AFFILIATION CLUBS FFM**

| 30/08/2012

Thomas colley

Mrs les Présidents des ligues régionales

Mmes et Mrs les Correspondants des ligues

Je vous informe que la Fédération a décidé de mettre en place une mesure exceptionnelle pour les Moto clubs ayant déjà été affiliés à la FFM et souhaitant y adhérer de nouveau.

Ainsi, dans le cadre de cette mesure, les droits fédéraux, pour 2012, seront de 300€ pour une affiliation valable entre le 1er septembre 2012 au 31 décembre 2012.

Un code spécifique (AF2 : AFFILIATION ANC CLUB SEPT/DEC) sera créé pour ces enregistrements. Pour le renouvellement 2013, ils devront s'acquitter des droits fédéraux de 500€ valables du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Par ailleurs, dans le cadre de l'affiliation d'un nouveau club (en d'autres termes, un club qui n'a jamais été affilié au sein de la Fédération),

La règle de "primo-affiliation" est maintenue, c'est à dire que l'affiliation réalisée à compter du 1er septembre 2012 sera valable jusqu'au 31 décembre 2013.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Thomas COLLEY
Responsable service licences et affiliations

Fédération Française de Motocyclisme
74 avenue Parmentier – 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 01 / Fax : 01 49 23 77 14



Philippe DUPUIS
Président de la Commission
de Trial de la LMCA

A

Monsieur

Monsieur le Président,

Suite à notre dernier Comité Directeur, la décision a été prise de nous rapprocher de votre Ligue au niveau du trial de manière à élargir nos championnats respectifs afin de les faire évoluer vers un Championnat "Grand Est". En effet nous constatons une diminution régulière du nombre de nos pilotes engagés en Championnat de Champagne Ardennes malgré les actions envers les jeunes (en particulier : par l'école de trial).

Dans cette optique, nous souhaiterions avoir votre avis sur ce sujet afin que nos commissions de trial respectives se rencontrent pour travailler ensemble à ce projet pour l'année 2013.

En souhaitant une réponse positive de votre part, nous vous prions d'accepter nos salutations sportives.

Le Président de la commission Trial

Philippe DUPUIS

Le Président de la LMCA

Jean Pol TOURTE

TOURTE Jean-Pol
Président de la Ligue Motoycliste
de Champagne Ardenne
29 rue de Montigny aux Bois
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tel/Fax: 03.24.58.30.29
Email: jptourte@voia.fr

Grosse déception à la réception de ce courrier.
Nous avons demandé 7 médailles :

Bronze : Raymond LEMAIRE, Christian GUBLIN,
Paul BADOUX, Pierre REINE, Georgette PONSARD,
Joël FRIQUET

Argent : Remy PONSARD

nous en recevrons 2



**LIGUE MOTOCYCLISTE DE
CHAMPAGNE**

Monsieur le Président
29, rue Montigny aux Bois
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

N/Réf. : NL/PL

Paris, le 5 septembre 2012.

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu vos demandes d'attribution de médailles honorifiques et avons le plaisir de vous confirmer que, lors de sa dernière réunion, le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Motocyclisme a décidé d'attribuer les médailles suivantes aux licenciés de votre ligue :

- **Médailles de BRONZE :**
Monsieur REINE Pierre (Licence 26949)
Monsieur LEMAIRE Raymond (Licence 15295)

Ces médailles vous seront données lors du congrès annuel de la fédération qui se déroulera cette année à Toulouse. Afin que vous puissiez les remettre vous-même aux récipiendaires dans votre ligue.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.


Philippe LEBEAU,
Secrétaire Général.

Paris, le mercredi 05 septembre 2012

ET DE CINQ ! LA FFM ACHÈTE LE CIRCUIT DE MOTOCROSS D'ESCASSEFORT (47)

Situé à proximité de Marmande, le circuit d'Escassefort est devenu récemment la propriété de la Fédération Française de Motocyclisme.

Ce circuit, qui a vu débiter Marvin Musquin (double Champion du Monde Motocross MX2), a organisé à plusieurs reprises des épreuves motocross de niveau National ces dernières années, et notamment un Championnat de France de Motocross à l'Ancienne en 2010.

L'exploitant actuel, le Moto-Club d'Escassefort, restera gestionnaire de l'équipement dans le cadre d'une convention avec la FFM. Cette convention prévoit l'organisation de compétitions dans cette enceinte.

Il s'agit du 5ème circuit que la FFM rachète après Montlaur (12), Château du Loir (72), Berchères les Pierres (28) et Cussac (87) dans le cadre de sa politique de sauvegarde de la pratique du sport moto.



Le Service Communication

Paris, le vendredi 07 septembre 2012.

J – 7 AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE FFM

C'est dans une semaine, le vendredi 14 septembre prochain, que se déroulera, au Comité National Olympique et Sportif Français, l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Motocyclisme afin de procéder au renouvellement, pour la mandature 2012-2016, de son équipe dirigeante.

La liste des candidatures pour l'ensemble des 18 Collèges, Comités et Commissions.
Ce sont 368 candidatures, dont 70 pour le Comité Directeur, qui ont été enregistrées.

Composée des représentants élus des Ligues Motocyclistes Régionales, l'Assemblée Générale procédera en premier lieu à l'élection du Président, du Bureau Exécutif et du Comité Directeur de la FFM.

Le Comité Directeur élira ensuite les autres instances fédérales

Vous pouvez retrouver la liste des candidatures sur le site internet www.ffmoto.org

Le Service Communication